



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Promouvoir l'acceptation des vaccins contre la COVID-19 au Canada

Avril 2021

Une note de breffage de la SRC

L'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 (nous parlons ici de l'intention de recevoir un vaccin¹, c'est-à-dire d'une attitude et non d'un comportement) s'inscrit dans un continuum allant d'une petite minorité de personnes qui s'opposent fermement à la vaccination, jusqu'à une majorité de gens qui acceptent la vaccination, mais qui pourraient ne pas passer de l'intention à l'acte, en passant par le groupe hétérogène des personnes qui hésitent à se faire vacciner, ou le groupe intermédiaire mobile de ceux et celles qui ont des niveaux variables d'inquiétude et d'incertitude à l'égard de la vaccination. Toutefois, l'acceptation du vaccin peut varier au fil du temps au gré des décisions personnelles, qui peuvent être influencées par de nombreux facteurs. Ceux-ci comprennent (i) les connaissances, les attitudes, les croyances culturelles et religieuses; (ii) l'environnement de communication, y compris les réseaux sociaux; (iii) le taux d'infection à la COVID-19 au sein de la communauté; et (iv) l'organisation des services et des politiques de santé et communautaires. Par conséquent, pour inciter les gens à faire des choix éclairés à l'égard de la vaccination contre la COVID-19 et pour leur donner les moyens de le faire, nous avons besoin d'interventions soigneusement conçues et adaptées aux besoins et aux préoccupations de la communauté, qui renforcent la confiance des gens dans les autorités de la santé et dans ceux qui administrent les vaccins, et qui favorisent l'acceptation de la vaccination.

Le groupe de travail de la Société royale du Canada (SRC) sur l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 a élaboré un Cadre d'acceptation des vaccins contre la COVID-19 en s'inspirant du cadre préparé par Hasnan et Tan² en réponse à l'objectif de ne laisser personne de côté³ du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 de l'Assemblée mondiale de la santé. Compte tenu de la complexité des facteurs qui influencent l'acceptation des vaccins, le groupe de travail s'est concentré sur quatre grands facteurs interdépendants : les personnes et les communautés; les travailleurs de la santé; les informations exactes et fiables sur la vaccination; le système de santé et les programmes de santé publique (figure 1). Chacun de ces facteurs a des implications aux échelons fédéral, provincial, territorial et autochtone et est influencé par les quatre domaines primordiaux que sont l'éducation, le contrôle des infections, l'étendue des collaborations et les communications sur la maladie à COVID-19 et la vaccination contre la COVID-19.

1 Freemster K. Overview: Special Focus Vaccine acceptance. *Human Vaccines & Immunotherapeutics* 2013; 9:1752-54

2 Hasnan S, Tan NC. Multi-domain narrative review of vaccine hesitancy in childhood. *Vaccine* 2021 online March 8

3 <https://www.who.int/publications/m/item/immunization-agenda-2030-a-global-strategy-to-leave-no-one-behind>

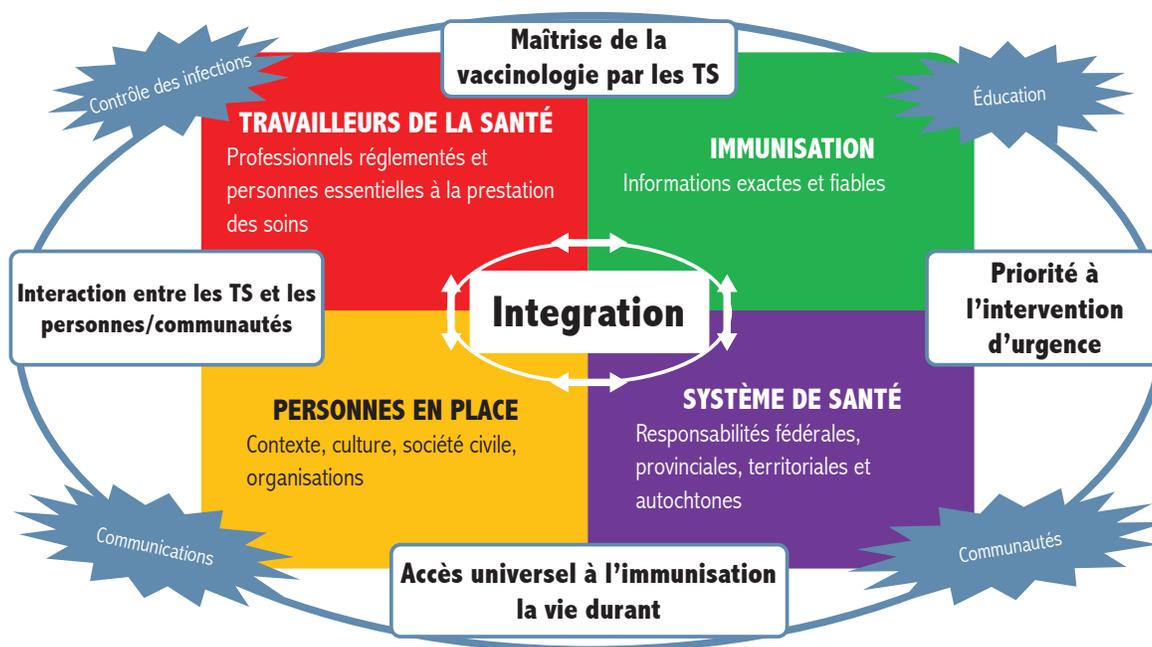


Figure 1. Cadre des facteurs influençant l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 (Société royale du Canada)

Au terme de ses délibérations sur cette question complexe, le groupe de travail de la SRC sur l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 propose les recommandations suivantes pour chacune des quatre catégories présentées dans la figure 1. Il y a 18 recommandations **urgentes** nécessitant une attention immédiate, 8 recommandations **à court terme** qui devraient être traitées dans les 3 à 6 prochains mois et 17 recommandations **à plus long terme** qui devraient être traitées au cours de la prochaine année.

Urgentes	À court terme	À plus long terme
⌚ ⌚ ⌚	⌚ ⌚	⌚

Comme ces recommandations sont interdépendantes, les approches plus traditionnelles, cloisonnées, pour favoriser l'acceptation des vaccins ne seront pas efficaces. Pour optimiser les résultats, il sera essentiel que les personnes et les communautés⁴, les travailleurs de la santé, les systèmes de santé, les programmes de santé publique ainsi que les programmes de santé fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones participent tous à ces efforts pour assurer une coopération et une large appropriation des mesures.

Recommandations pour favoriser l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19

Les personnes et les communautés : responsabilités

Les personnes et les communautés doivent travailler avec les autres partenaires pour promouvoir activement l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19. Nous recommandons par conséquent :

4 MacQueen KM, McLellan E, Metzger DS, et al. What is community? An evidence-based definition for participatory public health. *Am J Public Health.* 2001;91(12):1929-1938. doi:10.2105/ajph.91.12.1929

1. Que les programmes de vaccination contre la COVID-19 soient adaptés au contexte et aux besoins de chaque communauté grâce à une concertation active et à une élaboration des mesures en collaboration avec la communauté.	
2. Que chaque programme local favorise le développement d'ambassadeurs de la vaccination (tels que des chefs religieux, des leaders communautaires) qui travailleront avec les sous-groupes de la communauté pour accroître l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19.	
3. Que les personnes et communautés défendent en priorité les besoins des communautés mal desservies.	
4. Que du temps de congé payé soit accordé à tous les travailleurs pour faciliter la vaccination contre la COVID-19.	
5. Que l'accès à la vaccination soit facilité en fournissant des cliniques mobiles, le transport vers les sites de vaccination et une aide à la prise de rendez-vous.	
6. Les initiatives éducatives relevant du Cadre national d'immunisation devraient être élaborées en collaboration avec les communautés, y compris les groupes en quête d'équité.	

Travailleurs de la santé (professionnels réglementés et personnes essentielles à la prestation des soins de santé)

Les travailleurs de la santé partagent la responsabilité de promouvoir activement l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 au sein de leur profession et de leurs communautés. Nous recommandons par conséquent :

1. Que tous les travailleurs de la santé aient accès à une formation sur la COVID-19, les vaccins contre la COVID-19 et les meilleures pratiques d'immunisation qui ont été coélaborées et adaptées à leurs besoins.	
2. Que tous les travailleurs de la santé participant aux programmes de vaccination reçoivent une formation adéquate sur l'acceptation des vaccins, l'atténuation de la douleur associée à la vaccination et les réactions liées au stress de la vaccination. Cette formation devrait notamment porter sur l'utilisation des mots appropriés (voir le tableau 4.4.1) et les autres facteurs qui favorisent une expérience de vaccination plus positive et, par le fait même, l'acceptation des vaccins.	
3. Que les travailleurs de la santé se soutiennent les uns les autres en se faisant vacciner le plus tôt possible contre la COVID-19 et en devenant des ambassadeurs de l'immunisation.	
4. Que les professionnels de la santé se soutiennent les uns les autres en adoptant et en appliquant les notes d'information/mises à jour bihebdomadaires (voir les responsabilités fédérales/provinciales/territoriales/autochtones plus bas) sur les questions d'actualité relatives à la maladie et aux vaccins contre la COVID-19 afin d'accélérer l'établissement de réponses de qualité aux questions des patients.	

Systeme de santé et programmes de santé publique : responsabilités

Les systèmes de santé et les programmes de santé publique partagent la responsabilité de travailler en collaboration avec d'autres partenaires, notamment les travailleurs de la santé, les

communautés et les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, afin de promouvoir activement l'acceptation de la vaccination contre COVID-19 sur l'ensemble de leur territoire. Nous recommandons par conséquent :

1. Que le système de santé et les programmes de santé publique se rapportant à la vaccination contre la COVID-19 soutiennent l'écoute active des diverses communautés en ce qui concerne la COVID-19 et les questions liées à l'acceptation de la vaccination et à l'accès à celle-ci.	
2. Que les problèmes d'acceptation des vaccins chez les travailleurs de la santé soient abordés en utilisant des stratégies fondées sur les données probantes et que ces efforts s'inscrivent dans un objectif d'amélioration continue de la qualité des programmes.	
3. Que l'on évalue en temps réel les progrès liés aux taux de vaccination des populations et des divers sous-groupes et que l'on ajuste les programmes pour combler les lacunes relevées.	
4. Que les programmes de vaccination contre la COVID-19 mettent en œuvre les pratiques exemplaires de contrôle des infections.	
5. Que les systèmes de santé et les programmes de santé publique soutiennent les notes d'information/mises à jour bihebdomadaires fondées sur des données (voir les responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones plus bas).	
6. Que le programme de vaccination contre la COVID-19 optimise les systèmes de collecte de données (voir les responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones plus bas) afin qu'ils soient conviviaux pour les travailleurs de la santé, pour ceux qui planifient les mesures sanitaires et pour le public.	
7. Que les programmes de vaccination contre la COVID-19 mettent en œuvre des modèles appropriés qui renforceront les soins préventifs au sein du système de santé (voir également les responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones plus bas) même après la pandémie.	
8. Que les systèmes de santé et les programmes de santé publique favorisent et soutiennent la sensibilisation sur la vaccination contre la COVID-19 et sur l'immunisation plus globalement.	
9. Que les systèmes de santé et les programmes de santé publique utilisent l'expérience et les leçons tirées de la vaccination contre la COVID-19 pour renforcer les programmes de vaccination systématique.	

Responsabilités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones partagent la responsabilité de travailler en collaboration avec les autres partenaires, notamment les communautés, les travailleurs de la santé, les systèmes de santé et les programmes de santé publique, afin de promouvoir activement l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 dans tout le pays. Nous recommandons par conséquent :

1. Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones assurent l'équité en matière d'immunisation pour les vaccins contre la COVID-19 et tous les autres vaccins recommandés par le CCNI.	
2. Que toutes les administrations s'emploient à promouvoir l'acceptation des vaccins contre la COVID-19 et des autres vaccins au sein des diverses communautés par le biais d'un vaste effort de sensibilisation des communautés.	
3. Que le gouvernement fédéral paie/subventionne le salaire des employés qui s'absentent du travail pour se faire vacciner contre la COVID-19.	
4. Que toutes les administrations élaborent une stratégie permettant de fournir des notes d'information bihebdomadaires fondées sur les données probantes à l'intention du système de santé, des programmes de santé publique, des travailleurs de la santé et des médias.	
5. Que toutes les administrations reconnaissent l'importance d'une communication publique claire, concise et pancanadienne sur la COVID-19 et les vaccins utilisés pour lutter contre la maladie. Cela comprend le fait de reconnaître que les choses sont susceptibles de changer au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles informations.	
6. Que la cohérence et la transparence des communications soient encouragées à tous les échelons du gouvernement et de la santé publique par l'utilisation d'un langage adapté à la culture et à la communauté visée afin de renforcer la confiance dans les vaccins et leur acceptation. Il doit être clair que les messages/conseils sont fondés sur les meilleures données/preuves scientifiques disponibles.	
7. Que toutes les administrations soutiennent la suppression des protections de la propriété intellectuelle qui entravent le droit humain à un accès équitable aux soins de santé, y compris aux vaccins.	
8. Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones veillent à ce que toutes les parties du processus d'approbation et de recommandation des vaccins respectent les principes fondamentaux qui renforcent la confiance (voir le tableau 3.2.4.2).	
9. Que toutes les administrations reconnaissent l'immunisation comme un droit juridiquement exécutoire en recommandant publiquement la vaccination dans leurs lois sur la santé publique ou lois équivalentes, et qu'elles éliminent les obstacles à un accès équitable à la vaccination.	
10. Que toutes les administrations promulguent des lois qui soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre national d'immunisation qui garantirait un accès équitable aux vaccins, une éducation en matière d'immunisation pour tous les groupes d'âge et un soutien à la recherche sur l'immunisation.	
11. Que les ministères, y compris les ministères de la Santé et de l'Éducation, travaillent ensemble en vue d'optimiser les stratégies d'acceptation de l'immunisation.	
12. Que toutes les administrations utilisent l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19 pour renforcer les soins préventifs partout au pays.	
13. Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones soutiennent énergiquement la mise à niveau des systèmes électroniques d'information sur la santé dans tout le pays et veillent à ce que ces systèmes soient tous axés sur le patient et entièrement intégrés.	

14. Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones examinent les risques liés à la prise de possession par les grandes entreprises du processus d'immunisation.	
15. Que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones améliorent l'expertise et l'infrastructure scientifiques au sein des organismes et des programmes afin de mieux soutenir tous les programmes, y compris les programmes liés à la vaccination.	
16. Que les leçons tirées du programme d'immunisation à la COVID-19 soient appliquées pour améliorer tous les programmes d'immunisation à tous les échelons du gouvernement.	
17. Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'entendent sur un âge commun de la majorité au Canada et qu'ils l'officialisent dans leurs lois respectives.	
18. Que les administrations mettent en œuvre le Programme de soutien aux victimes d'une vaccination sans égard à la faute.	